



Lot 1867

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an 46 fr
Six mois 29 fr
Trois mois 15 fr

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES : 25 centimes la ligne

RÉCLAMES : 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont r c us Cahors au bureau du Journal rue de a Mairie, 6, et se paen d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement re-fusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 11 Décembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R ^o 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 9 décembre.	69 25	99 »»
Du 10.....	69 45	99 »»
Du 11.....	69 60	98 90

PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES A NOS ABONNÉS

MAGNIFIQUES ÉTRENNES

LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS

A prix deux fois supérieurs, ces livres défient toute comparaison; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

1^{ère} Prime

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg composé de 25 tableaux avec un beau portfolio de Rubens, (dans nos bureaux), 22 fr.

2^e Prime

(Collection Armengaud)

Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 975 gravures 104 fr.

La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol. 756 gravures 70 fr.

Les reines du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 150 gravures 30 fr.

La Russie historique Pittoresque et monumentale par Pierre Artamoff et J. Armengaud, 2 volumes 519 gravures 70 fr.

Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par Ch. LAHURE, sur papier vélin supérieur, sont tous du même format royal in-4.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.

Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.

Adresser les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

BULLETIN.

Le Corps législatif vient de voter par 237 voix contre 17, l'ordre du jour sur les interpellations relatives à l'expédition de Rome.

Pendant que M. le Ministre d'État et la majorité du Corps Législatif fixaient, ainsi, notre situation vis-à-vis de Rome et de l'Italie, le comte Russel et le comte Derby échangeaient à la Chambre des lords des explications

au sujet de la Conférence. L'ancien chef des whigs, fidèle à ses traditions anglicanes et anti-papistes, a insisté pour que le cabinet britannique tint éloigné d'un congrès d'où sortirait une nouvelle garantie du maintien du pouvoir temporel du Saint-Siège. « Si la Conférence, a dit l'orateur de l'opposition, doit tout bonnement se réunir pour exprimer sa sympathie à l'égard du Saint-Père, on ne comprend pas comment cela pourrait créer à ce dernier la moindre sécurité par rapport à sa domination temporelle. Mais, d'un autre côté, si on propose une garantie et que les puissances européennes doivent intervenir à main armée, s'il en est besoin, pour protéger le pouvoir temporel du Pape contre tous ceux qui pourraient l'attaquer, quand bien même se seraient ses propres sujets, les habitants du territoire pontifical qui seraient les assaillants, alors c'est là une proposition très sérieuse à laquelle je suis sûr qu'aucun ministre anglais ne voudrait adhérer. »

Ainsi donc à l'heure-même où nos députés et certains journaux affirmaient que la question du pouvoir temporel ne devait être envisagée par nous qu'au point de vue politique, l'un des hommes d'état les plus accrédités de la Grande-Bretagne, ne se prononçait sur cette même question que sous l'influence de ses opinions religieuses. Le protestant parlait avant tout en lui, de même que devait dominer en nous le sentiment catholique. A St-Petersbourg et ailleurs, des préoccupations d'une nature identique se produisent.

Dans les cercles politiques, on s'occupe beaucoup de l'attitude que vont prendre les chambres italiennes au sujet des affaires de Rome. La discussion qui a eu lieu au sénat de Florence est une première indication de la résistance parlementaire à la protection dont la France entoure la papauté. Voici le texte de la motion votée par la haute assemblée :

« Le sénat, prenant acte des déclarations de M. le président du conseil, et convaincu que le ministère maintiendra la dignité et les droits de la nation, passe à l'ordre du jour. »

Ajoutons que la nomination de M. Lanza à la présidence de la Chambre des députés d'Italie, est un gage de conciliation et de concorde. La gauche, dont on craignait de voir triompher les

sentiments hostiles à la France, n'a pu rallier que 154 voix en faveur de M. Rattazzi, tandis que les conservateurs, prenant M. Lanza pour drapeau, ont réuni sur son nom 194 suffrages. Ce vote est une première indication du retour de l'Italie au bon sens; le cabinet Menabrea peut agir en s'appuyant sur une majorité modérée; un concert peut s'établir encore entre le palais Pitti et les Tuileries.

Toutefois, les lettres de l'Italie constatent la vive émotion que « l'acte du 5 décembre » a causée dans tout le pays. On parle de résolutions extrêmes, et en particulier de l'abdication du roi Victor-Emmanuel. Une lettre de Florence prétend que des discussions qui vont s'ouvrir au parlement de Florence, sortira une nouvelle affirmation de Rome capitale approuvée par le ministre Menabrea. Le correspondant va plus loin : Il dit que, sous le couvert d'une nouvelle tentative garibaldienne, un effort désespéré serait tenté contre Rome.

Nous ne croyons à rien de semblable. Le premier moment de trouble passé, l'Italie prendra conseil de la raison d'abord et de son intérêt ensuite.

Depuis que les troupes françaises ont quitté Rome, le gouvernement pontifical s'occupe d'augmenter l'effectif de sa petite armée : le régiment de zouaves est porté à 3,500 hommes (4 bataillons), le bataillon des chasseurs étrangers est transformé en régiment de 2,000 hommes (2 bataillons), la légion d'Antibes va être portée à 3,500 hommes, l'artillerie augmentée de deux batteries. Toute l'infanterie sera pourvue de fusils se chargeant par la culasse.

Le conseil de l'association douanière doit se réunir à Berlin, à la fin du mois de décembre.

Le régime nouveau qui s'implante en Allemagne n'est pas propre au développement de la vie municipale. Ces jours-ci, à Mannheim, on a dû avoir recours à la menace d'imposer des amendes aux électeurs qui s'abstiendraient de venir au scrutin, et encore n'est-on pas parvenu à rendre les élections valables. A Stuttgart, également, les élections municipales n'ont pu avoir lieu, faute d'un nombre suffisant d'électeurs.

D'après les plus récentes informations de Constantinople, Omer Pacha serait appelé au commandement des troupes turques en Thessalie.

La Turquie craindrait un soulèvement de cette province, où les agents russes et grecs préparent ouvertement l'insurrection.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Dublin, 9 décembre.

Hier a eu lieu une procession monstre en l'honneur des féniens pendus. Malgré une pluie torrentielle, environ 16,000 personnes, dont 3,000 à 4,000 femmes et enfants, y ont pris part. Tous portaient des rosettes ou des rubans vers. — A l'endroit où Emmet a été pendu, la foule s'est découverte. — John Martin a prononcé un discours dans lequel il a blâmé la politique de l'Angleterre. Il a dit que les féniens pendus n'étaient pas des assassins, mais des hommes vertueux, dévoués à Dieu et à leurs pays. Ces hommes ont été légalement assassinés. Un jour les Irlandais d'Amérique feront la guerre à l'Angleterre qui tremble. Voilà pourquoi elle agit ainsi.

New-York, 7 décembre soir.

La chambre a voté ensuite un bill qui suspend le droit au ministre des finances de retirer le papier en circulation.

La dette des Etats-Unis, au 1^{er} décembre, s'élevait à 2 milliards 639 millions de dollars. Le numéraire existant dans les coffres du trésor représentait une somme de 133 millions de dollars.

D'après des nouvelles de Mexico, du 29 novembre Juárez aurait déclaré la guerre au Guatemala.

Florence, 9 décembre.

Le Livre vert sera distribué aujourd'hui aux chambres. Il contient 27 documents concernant la légion d'Antibes et 66 concernant la question romaine.

L'Opinion assure que M. de Moustier a envoyé une note au gouvernement italien pour expliquer le sens et la valeur du discours de M. Rouher. Dans cette note, il déclare que le gouvernement de l'Empereur est décidé plus que jamais à s'opposer aux tentatives violentes qui pourraient être faites en Italie, pour provoquer l'annexion de Rome; néanmoins, il ne prétend pas s'opposer à une solution, de la question romaine qui serait le résultat d'un commun accord.

LE LIVRE BLEU.

3^e article.

Concours régionaux. — Chaque année les concours institués pour favoriser le développement de l'Agriculture prennent une plus grande extension et acquièrent une efficacité plus sérieuse. Ils établissent l'émulation entre nos éleveurs, rapprochent le modeste cultivateur du grand propriétaire, créent entre les uns et les

ennemi, avec des hommes d'un honneur sans tâche. Pour couper court sur le champ à tout rapport entre eux et vous, il faut que je vous parle sans détour. Savez-vous ce qu'était votre père ? Un criminel condamné à mort, et qui ne sauva sa tête qu'à l'aide d'un faux nom. Le baron Wrangel, habile juriconsulte, fit longtemps de vains efforts pour réhabiliter son honneur, et moi, en qualité d'ancienne connaissance, je parvins à le soustraire à l'échafaud.

— Monsieur le baron, s'écria Puke, sortant de son froid mutisme, si vous étiez un jeune homme, un homme de mon âge, vous seriez déjà étendu mort à mes pieds. Remerciez, monsieur, vos cheveux blancs, ce sont eux qui vous sauvent la vie. Vous étiez, dites-vous, l'ami de mon père, et vous l'accusez après sa mort, cela me prouve que vous étiez un faux ami. Votre intention est de me déshonorer par le prétendu déshonneur de mon père. Colportez votre fable partout où il vous plaira, monsieur; mettez en réquisition les poumons de tous vos amis, et prenez soin que les gamins des rues chantent une complainte sur ce sujet : tout cela n'ébranlera point ma foi intime en l'irréprochabilité de mon père, car son front serein et ouvert, et son caractère franc, que je n'oublierai jamais, m'inspirent plus de confiance que vos paroles. Je n'ai pas d'autre lettre de noblesse que cette épée; mais, grâce à elle et surtout à ma confiance en Dieu, vous ne réussirez pas à me barrer le chemin. Au surplus, le comte Cating, qui a entendu votre accusation, est libre d'accepter ou de refuser mon cartel.

— Quelques minutes après, Cating les amena tous les deux.

« Capitaine Puke, dit le baron Heren, si vous aviez autant de raison et de prudence que vous avez, dit-on, de bravoure, vous auriez compris que, à mon âge et après les rapports qui ont existé entre votre père et moi, il m'a fallu de bien graves motifs pour vous traiter comme je l'ai fait à Drottingholm. Loin de là, ne vous inspirant que de votre épée, vous avez provoqué le comte Cating et M. de Palmerna. Je vous déclare donc que vous ne pouvez pas prétendre au moindre contact, soit comme ami ou comme

ennemi, avec des hommes d'un honneur sans tâche. Pour couper court sur le champ à tout rapport entre eux et vous, il faut que je vous parle sans détour. Savez-vous ce qu'était votre père ? Un criminel condamné à mort, et qui ne sauva sa tête qu'à l'aide d'un faux nom. Le baron Wrangel, habile juriconsulte, fit longtemps de vains efforts pour réhabiliter son honneur, et moi, en qualité d'ancienne connaissance, je parvins à le soustraire à l'échafaud.

— Monsieur le baron, s'écria Puke, sortant de son froid mutisme, si vous étiez un jeune homme, un homme de mon âge, vous seriez déjà étendu mort à mes pieds. Remerciez, monsieur, vos cheveux blancs, ce sont eux qui vous sauvent la vie. Vous étiez, dites-vous, l'ami de mon père, et vous l'accusez après sa mort, cela me prouve que vous étiez un faux ami. Votre intention est de me déshonorer par le prétendu déshonneur de mon père. Colportez votre fable partout où il vous plaira, monsieur; mettez en réquisition les poumons de tous vos amis, et prenez soin que les gamins des rues chantent une complainte sur ce sujet : tout cela n'ébranlera point ma foi intime en l'irréprochabilité de mon père, car son front serein et ouvert, et son caractère franc, que je n'oublierai jamais, m'inspirent plus de confiance que vos paroles. Je n'ai pas d'autre lettre de noblesse que cette épée; mais, grâce à elle et surtout à ma confiance en Dieu, vous ne réussirez pas à me barrer le chemin. Au surplus, le comte Cating, qui a entendu votre accusation, est libre d'accepter ou de refuser mon cartel.

Wrangel lui serra la main, et le baron Heren resta muet.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 décembre 1867.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE III

(Suite).

UNE SOIRÉE CHEZ LE BARON JERNA.

Le baron Heren, que ce duel remplissait de frayeur, entraînait son neveu dans l'embrasure d'une fenêtre, et là, il lui dit :

« De Palmerna et toi, vous voulez vous battre avec Puke ?

— Il nous a provoqués, mon oncle.

— Ce duel ne peut avoir lieu. Je vous ai déclaré mille fois que je ne veux pas que vous ayez affaire à lui en quoi que ce soit. Peu m'importe qu'il soit un honnête homme ou un mauvais drôle, un brave ou un lâche; il faut qu'il reste un étranger pour nous.

— Il est vrai que vous m'avez souvent fait cette

La reproduction est interdite.

déclaration, répondit Cating; mais n'exigez pas que je refuse un duel avec un homme qui, non-seulement m'inspire une certaine considération et une certaine admiration, mais encore qui a donné un brillant éclat à l'honneur militaire de la Suède, en servant sous les capitaines les plus distingués de l'Europe; ce refus me déshonorerait à mes propres yeux, comme aux yeux des autres.

— Nas-tu pas remarqué de l'inclination entre ta sœur et Puke ? J'avoue que la pensée d'un pareil mariage me fait trembler : une comtesse Cating, et un Puke ! Ce serait une mésalliance.

— Une inclination d'enfance —

— Devient avec le temps un amour sacré, interrompit le baron Heren. Verrais-tu cette union avec plaisir ? Quel avenir Puke, sans naissance et sans fortune, peut-il offrir à ta sœur, à une demoiselle de la cour, appartenant à une des familles les plus distinguées de la Suède ? Et quelle comparaison peut-on faire entre lui et le riche de Palmerna, gentilhomme généralement estimé ? Si tu attaches du prix à ton propre honneur et à celui de ta sœur, tiens Puke éloigné.

— Mon plus vif désir, répliqua Cating, est de voir Edith épouser de Palmerna, et deux épées croisées entre la poitrine de Puke et la mienne favoriseront la réussite de ce projet.

— Folie, mon cher ami, pure folie ! Quand le duel n'a pas pour résultat la mort immédiate de l'un des champions, mille exemples pour un prouvent qu'il peut cimenter la plus chaleureuse amitié entre eux. La considération réciproque conquis en face de la mort dure toute la vie. Les deux lames croisées ne

autres de nouvelles relations, assurent des débouchés à leurs produits et placent sous les yeux de tous d'utiles enseignements.

Sociétés agricoles. — L'institution des sociétés d'agriculture et des comices agricoles prend chaque jour des développements plus considérables. 775 associations ont reçu de l'Etat, en 1866, des allocations et des médailles d'une valeur de 433,567 francs. Le total de leurs ressources dépasse 2,021,000 francs. chiffre fort élevé auquel participent les conseils généraux des départements pour la somme de 593,897 fr. Le surplus provient des cotisations versées par plus de 100,000 membres.

Industrie et commerce. — L'exposition universelle a permis d'apprécier les progrès réalisés pendant ces dernières années dans nos principales industries. L'affluence des étrangers à Paris et le mouvement d'affaires qui devait en être la conséquence permettaient d'espérer une campagne prospère pour l'année 1867. Mais la médiocrité de la récolte en blé et en vins pendant deux années consécutives, et la cherté persistante des subsistances jointes aux circonstances politiques, ont amené un ralentissement dans la consommation et dans l'ensemble des transactions commerciales.

Malgré la difficulté de niveler le cours de leurs produits avec le prix incessamment variable de la matière première, nos manufacturiers se sont efforcés de maintenir le travail; cependant les heures supplémentaires ont été perdues dans la Seine-Inférieure vers le milieu de l'année, puis, dans ce même département et dans quelques autres, tels que l'Eure, les Vosges, le Haut-Rhin, ont eu lieu des chômages partiels qui se résument, pour quelques-uns, dans la perte d'un jour ou deux par semaine, pour quelques autres, dans une réduction de la journée de travail. Les ouvriers, en nombre relativement très-faible, qui ont été congédiés, ont trouvé généralement à s'occuper, soit dans l'agriculture, soit dans d'autres industries.

L'industrie de la laine n'a pas eu à supporter les grandes variations de prix qui ont affecté le coton. La laine d'Australie a continué de fournir son contingent, mais sans nuire à l'écoulement des laines indigènes. Une légère amélioration est signalée sur quelques points. A Elbeuf, la vente des tissus d'hiver s'est opérée dans des conditions assez bonnes. On a pu même occuper un certain nombre d'ouvriers cotonniers. Le tissage mécanique prend de jour en jour plus d'accroissement dans la Marne. A Aubusson, l'activité règne dans la filature et la fabrication des tapis et des droguets.

L'industrie métallurgique a eu généralement à souffrir de la baisse du prix de ses produits, et, nonobstant les besoins des chemins de fer, et les commandes pour l'artillerie de terre et de mer, le travail, surtout pour les établissements placés dans de mauvaises conditions, a dû s'en ressentir.

(A continuer.)

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

FRANCE.

On lit dans la France, sous ce titre « Echos parlementaires » et sous la signature de M. Rigaud :

« Hier, M. Thiers est venu au Corps législatif, s'est longuement entretenu avec plusieurs de ses collègues à la salle des conférences.

« L'objet de la conversation, on le pense bien, c'était la discussion de lundi. On assure

« Capitaine Puke, dit Caling en lui tendant la main, notre rencontre aura lieu. »

CHAPITRE IV

HÉLÈNE ET PUKE.

Puke avait quitté de bonne heure la soirée du baron Jerna.

Le lendemain, vers la fin de la matinée, il se rendit chez le baron Wrangel, mais il ne le rencontra point et apprit qu'il était au palais royal de Stockholm, quoique la cour n'y fût pas encore rentrée.

Il gagna donc le palais. Au milieu d'une des pièces qu'il avait à traverser pour arriver auprès du baron, il aperçut à quelque distance une femme qui lui tournait le dos et qui semblait être aux écoutes. Il s'arrêta un instant, crut reconnaître Hélène et poursuivit son chemin; mais, au bruit de ses pas, elle se retourna, et ils se trouvèrent face à face.

Une vive rougeur se répandit sur les joues ordinairement si pâles d'Hélène, et l'éclat de ses yeux redoubla.

Puke ne la voyait pas sans plaisir, charmé qu'il était de la vivacité méridionale qu'il avait découverte en elle, la veille au soir. Son propre cœur, véritable volcan, quoiqu'il se fût accoutumé à en comprimer les éruptions, sympathisait avec la nature bouillante de cette jeune femme.

Cependant, ils demeurèrent tous les deux immobiles, et comme stupéfaits en présence l'un de l'autre.

Hélène aimait, elle aimait avec autant de sincérité que de passion. Jusqu'ici tous les hommes lui avaient

que M. Thiers a exprimé le regret que la Chambre eût été forcée par le règlement à voter un ordre du jour pur et simple au lieu d'un ordre du jour motivé. Il aurait, du reste, présenté notre situation diplomatique comme très forte, à la suite de ce vote. Il ne pensait pas que les Italiens se résigneraient au parti de la sagesse. Mais, aurait-il ajouté, notre position est bonne, nous avons un traité signé avec eux; ni l'Angleterre, ni la Prusse ne peuvent rien contre nous en Italie. Il suffit de ne froisser aucune de ces deux puissances, en nous bornant à exiger des Italiens le respect de ce que nous protégeons et en leur laissant prendre l'initiative de l'agression, s'ils avaient assez de témérité pour cela, ce qui serait assez possible d'après lui, au milieu des embarras dans lesquels ils se trouvent.

PATRIE.

La Patrie consacre un article à l'examen de cette question « le projet de loi sur le recrutement de l'armée est-il prêt à être livré à la discussion publique? » Ceci exposé, la Patrie ajoute :

« L'administration de la guerre, le Conseil d'Etat, la Commission de la Chambre et la Chambre elle-même sont-ils enfin d'accord sur un texte qui unisse toutes les vues, qui concilie tous les intérêts.

« Nous ne le pensons pas... Quand un accord complet se sera établi entre tous ces intérêts, et alors seulement l'œuvre aura atteint sa majorité, le projet de loi pourra être présenté, discuté et voté.

« Mais au milieu des divergences actuelles, il ne peut que gagner à être remis à l'étude; la meilleure décision à prendre ne serait-elle donc pas de le renvoyer à une autre session? »

Quant au contingent qui sera jugé nécessaire pour 1868, M. J. Penel (l'un des secrétaires de la rédaction) fait observer qu'il pourra être procédé à son vote, en vertu de la loi de 1832, toujours en vigueur.

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le Journal des Débats, sous la signature de M. David :

Le Constitutionnel célèbre ce matin, la victoire remportée au Corps législatif par le gouvernement. Il nous permettra de lui dire que sa joie est un peu naïve, et que, si elle est sincère, elle ne témoigne pas de sa part d'un grand sens politique. Oui, il est vrai que la seconde expédition de Rome a obtenu l'approbation de la majorité du corps législatif; mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est que cette majorité ne s'est pas contentée de ce qu'avait déjà le gouvernement; qu'elle a exigé et obtenu davantage, qu'elle a forcé le ministre d'Etat dans ses derniers retranchements, et qu'elle l'a obligé à monter une seconde fois à la tribune pour lui donner plus complète satisfaction et s'engager plus peut-être qu'il n'avait compté le faire en prenant pour la première fois la parole. Au Sénat, le gouvernement a obtenu le vote qu'il désirait, sans aucune concession, et dans l'exacte mesure de ce qui devait lui être agréable. Au Corps législatif, le vote a été sans doute favorable au gouvernement, mais il n'a été obtenu qu'au prix de concessions faites à la majorité, voilà la différence et elle nous semble caractéristique. Mais nous n'aurions pas cru que ce fût là un sujet de joie pour le Constitutionnel, serait-il retombé, par hasard, dans l'hérésie du parlementarisme? »

PRESSE.

La Presse ne voit pas encore dans les dé-

été d'une indifférence parfaite, et tous les hommages avaient glissé sur son cœur sans y laisser la plus légère empreinte. Mais les manières de Puke, calmes et sérieuses, produisirent instantanément sur elle une impression ineffaçable. Lui, lui seul, disait à Hélène une voix intérieure, avant même qu'il lui eût parlé; et depuis qu'ils avaient échangé quelques paroles, elle s'abandonnait sans réserve à son inclination.

Elle venait de lui tendre la main sans mot dire.

Dans l'esprit de Puke, l'image d'Edith se plaça à côté d'Hélène; quel contraste ! Il admirait dans l'une la nuit avec son plus beau ciel étoilé, et il aimait dans l'autre le jour avec sa plus ravissante aurore.

Sentant la main d'Hélène trembler dans la sienne, il la lâcha.

(La suite au prochain numéro.)

Bibliographie.

Parmi les nombreuses publications de la librairie Mame (de Tours) qui sont destinées à la jeunesse, nous avons remarqué cinq nouveautés toutes également recommandables par la variété de leurs titres, les sujets attrayants et instructifs qu'ils traitent, l'élégance de leur exécution typographique rehaussée de nombreuses illustrations, enfin l'incroyable modicité de leur prix. C'est donc avec toute confiance et un empressement motivé, que nous les signalons aux familles qui éprouvent une hésitation fort naturelle et une sage défiance dans le choix des ouvrages à donner aux jeunes gens. Nous indiquons ci-après ces nouvelles publications.

Visites au jardin zoologique d'acclimatation, par MAURICE BARR; illustrations par FREEMAN et YAN'DAR-GENT. — 1 volume grand in-8°, riche cartonnage en toile, dorure sur tranches : 5 francs.

Le Jardin d'acclimatation, auquel le bois de Boulogne a donné asile, est aujourd'hui un des grands attraits de la capitale. Les animaux les plus curieux à observer, ceux

clarations de M. Rouher, le retour au programme de 1859, mais elle croit pouvoir en conclure que le gouvernement français n'entend pas river sa politique aux décisions violentes et aux imprudences exagérées de l'Italie. « Devant la rupture de la convention du 15 septembre, ajoute M. Bauer, la France a affirmé son droit, mais si cette convention était définitivement rejetée par l'Italie, la France se trouverait libre de tout engagement envers la monarchie italienne, libre aussi de ses décisions ultérieures devant les conséquences de la politique envahissante de l'Italie que la convention consacrait en la limitant. »

Pour extrait : A. Layton.

ROME

On écrit de Rome, le 3 décembre 1867 :

La seconde division a évacué Rome hier. Elle reste jusqu'à nouvel ordre à Civita-Vecchia et dans quelques autres localités de cette zone militaire, par exemple à Palo, à Santa-Severa, à Cervetri, à Corneto, à la Tolfa, et même, au besoin, à Montalto, dernière station pontificale de la ligne de Civita-Vecchia à Livourne. Les français peuvent se transporter par le chemin de fer de Palo à Rome, en une heure, à Orte en quatre heures, à Ceprano en cinq heures. A Corneto, ils ne sont qu'à une étape du cœur de la province de Viterbe, qui a été, de tout temps, la plus menacée et la plus remuante.

On se plaît à attribuer au départ de Garibaldi pour Caprera, la résolution prise par le gouvernement français de laisser à Civita-Vecchia non plus seulement la brigade Pothier, mais toute la division Bataille.

Les hommes ont reçu de France, leur matériel de campement.

Le général de Failly a suivi la division à Civita-Vecchia. Il a pris congé du Pape, qui n'a point paru alarmé du mouvement de concentration de l'armée française et a même déclaré au général qu'en cas d'invasion garibaldienne pure et simple, les troupes du Saint-Siège se défendraient jusqu'à la dernière extrémité.

Ces troupes, il est vrai, sont plus que suffisantes pour tenir tête à des bandes irrégulières.

Il n'est resté à Rome, de l'armée française, que les malades et des médecins et chirurgiens pour les soigner. Le Pape a donné ordre de porter à la charge de l'administration pontificale, les frais de séjour des militaires du corps expéditionnaire dans les hôpitaux.

La police poursuit ses investigations retrospectives sur l'agitation garibaldienne. Les forces et les projets de l'insurrection ont été grandement exagérés dans les colonnes de certains journaux pessimistes, par conviction ou par calcul. En réalité, les insurgés, à Rome, ont échoué faute d'armes, faute d'hommes déterminés, et surtout faute d'entente, et par suite de l'apathie de la masse de la population. Ils en conviennent eux-mêmes. On prétend, mais jusqu'ici sans preuve, que trois chefs du mouvement, ont trahi leurs frères et obtenu à ce prix l'impunité. Le fait est qu'ils ont brusquement disparu.

Le tribunal de la Consulte, qui juge les causes politiques, réunit tous les éléments possibles, pour instruire le procès des insurgés indigènes, tombés au pouvoir de la justice. Ce tribunal-jury siège encore à huis-clos.

Il est question de construire des redoutes permanentes sur les hauteurs voisines de Rome, signe évident que le gouvernement est bien résolu à augmenter l'effectif déjà si élevé de son armée.

Le Giornale di Roma exagère évidemment, sur des rapports d'espions, l'importance des rassemblements de garibaldiens signalés près de la frontière pontificale. Ainsi, il a annoncé hier, qu'une troupe (una mano) de chemises rouges, avait cherché à surprendre la caserne des gendarmes de Grotte-San-Stefano. Or, les envahisseurs étaient au nombre de... six.

Le cardinal Joseph Bofondi, de Forlì, né le 24 octobre 1795, promu à la pourpre en 1847, vient de mourir d'une bronchite. Il était, eu égard à l'ancienneté, le second cardinal de l'ordre des diacres, et occupait, entr'autres charges, celle de président de la congrégation du Cens (Cadastré). Il passait

qui viennent des points les plus éloignés du globe, fort étonnés de se voir réunis, trouvent d'ailleurs dans l'intelligente hospitalité qu'ils reçoivent des soins appropriés à leur constitution et un régime conforme à leurs habitudes de vie. C'est une pensée élevée que celle qui a eu pour objet de multiplier dans notre pays les espèces exotiques qui, par leur utilité ou leur agrément, méritaient la naturalisation. Grâce aux descriptions de M. Maurice Barr, et au crayon des artistes qui les accompagnent et les complètent, les visiteurs pourront se dire qu'ils ont vu des échantillons vivants de toutes les parties de la terre; ils auront fait un tour du monde en miniature.

Aventures merveilleuses de Blucette et de Coquelicot, conte instructif pour les enfants, par MAURICE BARR; illustration par BERTALLI. — 1 volume grand in-8°, riche cartonnage en toile, dorure sur tranches : 5 fr.

Deux charmantes fleur des champs, Blucette et Coquelicot, se lassent de vivre obscurément dans un immense champ de blé, qui les étouffe et les empêche d'être vues. Pendant qu'ils se lamentent sur leur humble destinée, une femme remarquablement belle, et vêtue d'une draperie diaphane, s'avance vers eux. — De quoi vous plaignez-vous? leur dit-elle; que vous manque-t-il? — La liberté, répondent nos deux campagnards. — Vous l'avez ré pond la fée Prévoyante; et elle leur remet une branche de tilleul qui leur rendra invisibles et les guidera partout où ils voudront aller. Inutile d'ajouter qu'après avoir parcouru le monde sous la forme de deux enfants qui satisfont tous leurs caprices, et après avoir erré de déception en déception, ils sollicitent la fée de leur relâcher dans leur condition première et de leur pardonner le mouvement ambitieux qui les a poussés hors de leur sphère. Cette gracieuse fantaisie renferme un sens moral dont les enfants feront leur profit.

Géologie contemporaine, histoire des phénomènes actuels du globe appliquée à l'interprétation des phénomènes anciens, par M. l'abbé CREVAIER, secrétaire de la Société archéologique de Touraine, chevalier de la Légion d'honneur, etc. etc. — 1 volume in-8° illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,

pour avoir des connaissances relativement étendues sur cette matière, et on l'avait en conséquence nommé protecteur d'une école de mathématiques appliquées, fondée par l'abbé Marucchi et subventionnée par l'Etat.

Il est à remarquer que les cardinaux meurent généralement trois par trois, à peu d'intervalle l'un de l'autre. Bofondi a suivi ses collègues Roberti et Altieri.

Jamais le nombre des chapeaux cardinalices vacants, n'a été aussi considérable qu'aujourd'hui, depuis le retour de Pie IX en 1850. Il paraît néanmoins que le Pape ne comblera pas, pour le moment, les vides qui se sont produits au sein du Sacré-Collège.

Le duc Saldanha, ambassadeur de Portugal, est de retour.

On croit toujours que M. de Hübler sera remplacé, à l'ambassade d'Autriche, par M. Crivelli.

M. d'Arnin conserve la légation de Prusse. La princesse Marie Della Torre Salasco a refusé, pendant 48 heures, de quitter Rome. Elle a fini par s'y résoudre en voyant que la police avait placé un planton à sa porte avec défense de la laisser sortir ou recevoir des visites.

Le fils aîné de la duchesse Sforza-Cesarini, veuve du patricien romain et sénateur italien de ce nom, a épousé une fille du prince Colonna. Il a fallu choisir Naples pour le lieu de la cérémonie, parce que la duchesse, quoique anglaise d'origine et malgré l'intervention de M. Odo Russell, a été éloignée de l'Etat Pontifical avec son second fils. Le gouvernement les accuse d'avoir prêté la main au mouvement garibaldien de Zenzano, où ils habitaient une de leurs propriétés.

Le Pape vient de faire promulguer un bref, du 29 septembre dernier, qui donne au cardinal d'Andrea trois mois pour revenir à Rome, sous peine d'être dépouillé de la pourpre, de son évêché suburbicain de Magliano et de son abbaye de Subiaco, et qui, en attendant, le prive des droits et prérogatives du cardinalat, et entre autres de la voix au conclave. On dit cependant que le cardinal Riario-Sforza, archevêque de Naples, aurait fini par triompher de la répugnance de son collègue à se soumettre. Le cardinal d'Andrea a, dit-on, informé le Pape, aujourd'hui même de son intention de partir pour Rome dans le plus bref délai.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

— De faux bruits ont été répandus. On a parlé d'un dissentiment qui aurait éclaté au sein du gouvernement, d'un changement dans le ministère. Il n'y a absolument rien de fondé dans ces bruits.

— On assure qu'un grand nombre de prélats ont adressé à l'Empereur, en leur nom et au nom de leurs diocésains, l'expression de leur profonde reconnaissance pour la protection accordée au Saint-Siège. On cite les archevêques de Paris, de Reims, d'Avignon, d'Albi, de Bourges, de Cambrai, de Sens, les évêques d'Orléans, d'Amiens, de La Rochelle, de Pamiers, de Troyes, de Quimper, de Grenoble, etc.

— Le conseil d'Etat s'est réuni aujourd'hui en séance générale, pour la continuation de l'examen du projet de code rural. La rédaction des articles du code avait été confiée préalablement à une commission spéciale, et révisée par la section de législation et d'agriculture.

Le conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de loi qui aurait pour objet d'accorder des délais pour la vente des meubles après saisie.

— Un journal raconte que M. Thiers a supprimé lui-même le bénéfice de ses travaux littéraires historiques. Il se monte à l'heure actuelle, à la somme de 900,000 fr. à lui payée par ses éditeurs.

— Une statue de Napoléon 1er sera prochainement

l'origine du monde a toujours vivement préoccupé les hommes; une ardente curiosité a constamment voulu soulever le voile mystérieux dont la nature s'est enveloppée, et en pénétrer les causes. Mille systèmes plus ou moins étranges ont été produits sans tenir compte de l'observation des faits. Une analyse rapide des principales théories précède celle que l'auteur a développée dans son livre. L'illustration vient puissamment en aide aux démonstrations que renferme cet intéressant volume.

La science et les Savants au XIVe siècle, tableau historique, par P.-A. CAP, membre associé de l'Académie impériale de médecine, lauréat de l'Académie des sciences, etc. — 1 volume in-8° illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Ce livre est proprement un récit dans lequel l'auteur a cherché à établir le point de développement où étaient parvenues les sciences naturelles et les sciences physiques à la fin du moyen-âge, et à constater les nouveaux éléments que le xiv^e siècle est venu leur apporter. La biographie scientifique anime le tableau, en insistant sur la vie des hommes qui ont accru les richesses intellectuelles de cette époque, et ouvert les voies scientifiques. Les jeunes lecteurs ne peuvent que tirer du fruit de cet ouvrage, qui a exigé de longues et intéressantes recherches.

Serviteurs et commensaux de l'homme, par M. ST-GERMAIN LEDUC. — 1 volume in-8° illustré; prix, broché : 2 fr. 50.

Cet ouvrage, ainsi que son titre le fait comprendre, embrasse tout l'ensemble des animaux dont l'homme tire parti, à quelque degré d'utilité que ce soit. Il pourra être d'un grand secours aux jeunes gens qui, déjà doués d'une solide instruction, d'un savoir étendu et varié, dirigent leurs études vers l'agriculture, la première des industries. Les notions qu'il renferme sont égayées par de fréquentes anecdotes sur les mœurs de ces animaux, et le livre se termine par un chapitre fort intéressant sur leur domestication. L'illustration devenait le complément nécessaire d'un travail de ce genre; les éditeurs l'ont compris, et ont semé le volume d'un grand nombre de dessins très-soignés et fort bien rendus par la gravure.

(Ces ouvrages se trouvent chez les Libraires du Département.)

nement inaugurée à Grenoble, sur la place d'armes. Elle a été dressée lundi sur son piédestal.

On mande de Paris que des ordres ont été envoyés ces jours derniers du ministère de la guerre à Toulon pour que la division Dumont reste en cantonnement aux environs de la ville.

On annonce pour demain une brochure d'origine presque officielle, sur l'enseignement des filles en réponse à Mgr l'évêque d'Orléans.

L'initiative de M. Duruy pour l'enseignement des filles suscite déjà des concurrents à l'Université. Deux publicistes, MM. Edouard Hervé et Amédée Guillemin ouvrent des cours le 15 décembre dans la salle Sax, rue Saint-Georges. Ces cours n'auront aucune attache officielle. Une dame, bachelière ès-sciences et ès-lettres dirigera les travaux personnels des élèves.

L'abbé Bauer a fait aujourd'hui à Saint-Thomas-d'Aquin, une conférence sur la Pologne à l'issue du sermon, une quête a été faite au profit des Polonais pauvres et infirmes.

Il paraît que l'instruction des nouvelles recrues aux dépôts des corps de toutes armes se fait avec une rapidité sans précédent. On attribue ce progrès à la simplicité du maniement des armes nouvelles.

Le Vésuve. — Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance de Naples :

« Où en est notre volcan ? »

« La lave qui ne coulait d'abord que vers Ottobiano, vers la terre, vers la partie élevée du plan un peu incliné que forme le sommet du cône, coule maintenant vers la mer, vers les localités de Torre del Greco, de Resina.

« Ces dernières localités ont déjà éprouvé quelques petites trépidations du sol, qui causent de l'inquiétude.

« Vous savez qu'à mi-côte du Vésuve, il y a un observatoire, jolie petite maison de campagne avec jardin. De là, on peut juger, par l'auscultation, des progrès de l'éruption, et il paraît qu'on pourrait prévenir à temps les populations si le mal s'aggravait. Le docteur Palmieri est le savant chargé de cette surveillance. Il vit là-haut avec quelques jeunes élèves. Il maintient constamment ses énormes machines, ses stéthoscopes gigantesques sur le poulis de ce Polypème. Il paraît qu'il est fort intéressant d'assister à ses expériences. Plusieurs anglais se sont installés, près de sa villa, dans une maison de paysans qui y est attenante. »

Une commission de douanes a été instituée en Russie afin de proposer des abaissements de tarifs d'entrée pour diverses marchandises. Cette commission vient d'arrêter une série de diminutions de droits d'entrée sur divers articles, entre autres sur les vins et les boissons alcooliques, telles que le rhum, l'arrac et le cognac. L'abaissement est fixé à 25 0/0 au dessous des anciens droits.

Pour extrait A. Layton.

Bulletin Vinicole

MAREUIL-SUR-BELLE (Dordogne), le 5 décembre. — La qualité des vins de la dernière récolte laissera à désirer, mais elle sera supérieure à celle de 1866. Les vins de cette année, quoique faibles en alcool, sont plus limpides et plus brillants que ceux de l'an dernier, ils ne se troublent point comme leurs aînés. Ils sont verts, ce qui est de bon augure pour leur conservation. Ils seront bons au printemps et supporteront le voyage.

Les prétentions exagérées des propriétaires font reculer les acheteurs qui, jusqu'à présent, n'ont pas ou fort peu acheté. Il s'est cependant vendu quelques parties pendant le mois de novembre écoulé, dans les prix de 35, 30 et 25 fr. l'hect., sur place, sans logement. Mais il n'y a aucun cours régulier établi, et les quelques petits lots vendus ont été achetés par des marchands de la Creuse et du Limousin.

BORDEAUX, 5 déc. — Vins du Languedoc : 1867 — Petite couleur, 190 à 210 fr.; une belle couleur 230 à 250 fr.; deux couleurs 280 à 310 fr.; le tout par 905 litres, sans logement.

Vins de Cahors 1867, sont tenus de 300 à 400 fr. le tonneau logé en barriques; une à trois couleurs Vins blancs Cubzagaïs et Entre-deux-Mers de 1867 de 160 à 200 fr. le tonneau logé en barriques.

Dito de 1866, 250 à 300 fr. le tonneau logé en barrique.

BOURQUEIL (Indre-et-Loire), 5 décembre. — Nos vins de l'année sont, en général, supérieurs en qualité à ceux de 1866; aussi se vendent-ils de 70 à 80 fr., selon le cru, les 220 litres, logés.

Le mouvement de vente semble vouloir se prononcer; il se fait temps, car les chais ont reçu peu de visites jusqu'à ce jour. Le 1866 se maintient bien en qualité; léger, mais très-agréable au goût, et surtout de bonne garde, il n'a point à craindre de dépréciation à côté de son jeune frère. Prix : 70 à 75 fr. les 220 litres, logés. Les futailles valent de 10 à 12 fr.; baisse, comme vous voyez.

CARCASSONNE (Aude), 5 décembre. — Demande très-active. Prix bien tenus. Nous cotons les vins nouveaux : Vin rouge premier choix, belle couleur, 20 fr.; dito deuxième choix, jolie couleur, 18 fr.; bon ordinaire, 14 fr. l'hect. nu et pris en propriété.

MONTPELLIER (Hérault), 5 décembre. — Voici le cours actuel des vins 1867 auquel nous livrons aujourd'hui, rendu franco en gare de Montpellier, commission en sus et payable à 30 jours, sans escompte, — louant au besoin des demi-nuids de transport. Vins nouveaux : vin Aramon de conserve, vif et brillant, supportant très-bien le voyage, 1er choix, 14 fr. l'hect.; 2e choix, 13 fr. l'hect.; 3e choix, 12 fr. l'hect. nu. Vin Montagne, à écume rouge, 1er choix corsé, 17 à 18 fr. l'hect.; 2e choix, 15 à 16 fr. l'hect. nu. Vin noir de coupage, Narbonne, 24 à 25 fr. l'hect. nu, selon mérite; Costières, 24 à 25 fr. l'hect. nu; Villeveyrac, 22 à 23 fr. l'hect.; Saint-Gilles, 22 à 24 fr. l'hect. nu. Vins fins de table, Saint-Georges, 20 à 22 fr. l'hect. nu; Langlade, 21 à 23 fr. l'hect.; Châteauneuf, 21 à 23 fr. l'hect.; Chassiers, 20 à 22 fr. l'hect. nu.

(Extrait du Moniteur Vinicole.)

Revue Financière.

On se remettait aux affaires. La politique, cette gêneuse, est venu troubler les gens. Il est vrai que c'est pour le bon motif, et qu'en fin de compte mieux vaut une ferme attitude avec ses dangers, qu'une oscillation nuageuse avec ses inquiétudes. Le capital, justement parce qu'il est trembleur, se confie aux décidés et se dérobe aux irrésolus. La preuve c'est qu'après quarante heures d'émotion au sujet de la question italienne, les spéculateurs sont revenus aux cours du début de décembre; la rente fait même 35 c. de mieux. Symptôme considérable.

La Bourse de France gagne 20 fr. (à 3,335). S'il est vrai que Paris, malgré la précocité de l'hiver et la proximité du jour de l'an, ne revoit pas l'activité du temps de l'Exposition, la province semble vouloir sortir de l'inaction industrielle et commerciale. Il est temps. Le bilan des comptoirs départementaux compense donc, dans une certaine mesure, les désavantages persistants, accusés par l'établissement central. Celui-ci a envoyé la semaine dernière, sans qu'il y parût dans ses caves, 80 millions de francs à la Banque royale de Madrid.

On s'agit fort autour du Crédit foncier, qui vient en perte de 15.50 (à 1362.50). Cet écart a pour cause, dit-on, une intervention dans l'emprunt de 350 millions, que veut contracter la ville de Paris; une personne besogneuse à laquelle un revenu annuel de 260 millions ne peut suffire. Disons à sa louange qu'on va en sacrifier 25 en réductions des taxes d'octroi.

Peu d'affaires sur le Crédit mobilier. Nous voilà loin du temps où l'hôtel de la place Vendôme imposait au public financier non seulement ses volontés, mais aussi ses caprices. Cependant, d'après l'exposé, visiblement sincère, présenté à la dernière assemblée des souscripteurs, la Société possède un actif de beaucoup supérieur aux charges qui lui incombent. Elle se remettra, ayant de solides valeurs, et les délais nécessaires. On a fini la semaine à 161.25, en perte de 6.25.

Le Comptoir d'escompte a fléchi de 10 fr. (à 645 fr.); la Compagnie immobilière de 3.75, (à 81.25); les Transatlantiques de 12.50, (à 295); le Crédit industriel de 1.25, (à 627.50). Le bruit court que M. Schneider, absorbé par d'autres sollicitudes, se retire de cette entreprise.

La rente Italienne a été fort éprouvée cette semaine, pour diverses raisons, dont plusieurs étrangères à la politique. La différence en perte sur samedi est de 1.20, clôture à 45.50. On s'attend à de nouvelles et fortes fluctuations, dans un sens ou dans l'autre, suivant que le gouvernement de Florence acquiescera ou résistera aux volontés du cabinet des Tuileries.

L'hiver trouble moins qu'on ne s'y attendait les recettes des chemins de fer. Toutes les lignes donnent un tribut satisfaisant. Comme chiffres de Bourse, variations insensibles. On nous transmet de Paris la « nouvelle certaine » de la présentation prochaine d'un projet de loi portant révision des tarifs pour les voyageurs et les marchandises.

Pour extrait A. LAYTON.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include dates from Dec 15 to Dec 18 with corresponding events and markets.

Conseil Général.

Comme cette portion de terrain appartient pour 3/3es au département, elle sollicite du Conseil général la concession gratuite de la parcelle de terrain acquise pour la rectification de la route, n° 8, et qui n'a pas reçu cette destination. Le Conseil, consulté sur cette question, est d'avis d'accorder à la ville de Gourdon la concession gratuite de la parcelle de terrain qui lui est nécessaire pour l'embellissement d'une de ses places.

Somatomètre. (Credité pour acquisition d'un) La toise employée jusqu'à ce jour pour s'assurer de la taille des jeunes gens en matière de recrutement étant des plus défectueuses et pouvant occasionner de graves erreurs, le Conseil vote pour l'acquisition d'un somatomètre, qui sera destiné à la remplacer, une somme de 32 francs qui sera imputée sur le crédit ouvert au sous-chapitre 16, article 11, affecté aux dépenses diverses et imprévues.

Foires. — Valroufié.

Le Conseil municipal de Valroufié a demandé la création de cinq nouvelles foires qui se tiendraient annuellement le 5 de chacun des mois de janvier, mars, mai, juillet et septembre. La troisième commission qui a eu à examiner cette affaire, a pensé que cette localité n'était pas assez importante pour exiger l'établissement d'un si grand nombre de foires; elle croit que deux foires seraient suffisantes pour répondre à ses besoins, et elle propose de donner un avis favorable pour la création de deux nouvelles foires qui se tiendraient le 5 janvier et le 5 mai de chaque année. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Foires. — Floirac.

Le Conseil municipal de Floirac a aussi demandé l'établissement de cinq nouvelles foires. Le Conseil général prenant en considération que depuis l'établissement du chemin de fer, la position topographique de Floirac est de nature à donner à ces foires une grande importance; que cette localité en a déjà d'ailleurs une qui est très fréquentée, est d'avis qu'il y a lieu d'appuyer cette demande en réduisant toutefois à quatre le nombre de ces foires qui se tiendraient les 29 du mois de mars, avril, juin et novembre.

Foires. — Payrac.

Le Conseil général est encore d'avis qu'il y a lieu de créer, au chef-lieu de la commune de Payrac, deux nouvelles foires qui se tiendraient, le premier jeudi de chacun des mois de janvier, février, juillet, octobre et novembre, et d'autoriser cette commune à tenir, les premiers jeudis de chacun des mois de juillet et novembre, les deux anciennes foires qui se tenaient le 8 août et le 15 décembre de chaque année.

Circoscriptions communales. — Pomarède. — Cassagnes. Les habitants de Cassagnes demandent leur séparation de la commune de Pomarède et l'érection de leur section en Mairie distincte. Il résulte des renseignements qui ont été fournis à la troisième commission à laquelle cette affaire a été soumise, qu'il existe entre les habitants de ces deux sections une telle division, que les intérêts de cette commune ne peuvent qu'en souffrir; que la séparation dont il est question est sollicitée par chacune d'elle, et que, si la section de Cassagnes était érigée en commune, elle aurait les ressources suffisantes pour pourvoir à toutes les dépenses qu'exigerait cette érection; aussi la commission propose-t-elle d'émettre un avis favorable à la création de cette nouvelle commune, proposition qui est adoptée par le Conseil.

Aucune décision n'a fixé d'une manière positive la dénomination de la commune de Bagnac, qui est désignée sous les noms de Lacapelle-Banhac, de Banhac ou Bagnac; tous ces divers noms donnent lieu à une confusion qui n'est pas sans inconvénient; aussi le Conseil municipal de cette commune a-t-il demandé que désormais, elle fût désignée sous le seul nom de Bagnac; cette demande paraissant justifiée, le Conseil général a pensé qu'il y avait lieu d'y donner une solution favorable et de décider qu'à l'avenir cette commune serait désignée sous le nom de Bagnac.

Manufactures. — Loi de 1841. — Avis du Conseil général. Le Gouvernement, étudiant dans ce moment les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans la loi du 22 mars 1841, relative au travail dans les manufactures, a cru devoir connaître l'opinion des Conseils généraux sur les changements qui leur paraîtraient utiles à apporter à cette partie de notre législation; en conséquence, par une circulaire en date du 21 août, M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, les a invités à donner un avis sur les questions suivantes : 1° d'étendre l'application de la loi de 1841 à tous les établissements industriels employant des enfants hors de leur famille et des conditions de l'apprentissage; 2° d'élever le minimum d'âge et de le fixer spécialement à dix ans; 3° de réduire la durée du travail des enfants, en la limitant, par exemple, à six heures; 4° enfin de créer pour la surveillance de l'exécution de la loi, une inspection rétribuée, soit par l'Etat, soit par le département.

Le Conseil général du Lot, représentant un pays essentiellement agricole, qui ne possède pas de manufacture, se trouve, faute d'élément nécessaire, dans l'impossibilité de répondre à ces questions et en exprime ses regrets à M. le Ministre.

Vœux des Conseils d'arrondissement. — Gourdon. Dans sa dernière session, le Conseil d'arrondissement de Gourdon a émis les vœux suivants : 1° qu'il fût fait à la sous-préfecture de Gourdon les réparations, que l'état dans lequel il se trouve, rend nécessaires; 2° que le fonds d'abonnement destiné à rétribuer les employés des bureaux soit augmenté; 3° qu'il soit attribué une indemnité à l'employé chargé du service des archives de la sous-préfecture.

Le Conseil général appuie les deux premiers vœux, et en ce qui concerne le 3e, il adhère aux paroles de M. le Préfet, qui expose qu'il fera, dans sa plus prochaine tournée, une inspection personnelle de ce service de laquelle il résultera de sa part ultérieurement une proposition catégorique s'il y a lieu.

Canalisation de la Dordogne. — Vœu. Le Conseil général émet le vœu que la Dordogne soit canalisée et qu'il soit établi un canal de jonction entre cette rivière et la Loire.

Foires. — Uzech.

Le Conseil municipal d'Uzech a sollicité la création de quatre nouvelles foires au chef-lieu de cette commune. Cette demande a été soumise au Conseil d'arrondissement de Gourdon, qui a pensé que n'étant pas justifiée, il y avait lieu de la rejeter. Le Conseil général ne peut que partager la manière de voir de cette assemblée qui est à même d'apprécier les besoins de l'arrondissement qu'il représente auprès de l'administration.

Foires et marchés. — Saint-Sozy. Les habitants de Saint-Sozy sollicitent la création d'un marché hebdomadaire dans cette localité, et demandent que les foires qui s'y tiennent les 12 septembre et 12 décembre soient tenues les 12 juillet et 12 août de chaque année.

L'importance de cette localité ne paraît pas justifier l'établissement du marché hebdomadaire qu'elle sollicite. En conséquence le Conseil général est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite; en ce qui concerne le changement de la date des foires qui s'y trouvent déjà, il ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit autorisé.

Foires. — Gignac. Il ne voit pas non plus d'inconvénient à ce que les foires de Gignac, qui se tiennent le 2 Janvier et le 12 novembre, aient lieu dorénavant le 25 Mars et le 25 Août.

Instruction primaire. — Rapport du Conseil départemental. Il est donné connaissance au Conseil du rapport qui lui est adressé chaque année par le conseil départemental sur la situation de l'instruction primaire dans le département. Après cette communication, la séance est levée.

(La suite au prochain numéro.)

A Cahors, le froid sévit avec une rigueur inaccoutumée. Le 9, le Lot a gelé en divers endroits. Ce matin 11, vers 8 heures, il a neigé à gros flocons.

Souscription pontificale.

3e envoi, 3,800 fr.; Cette somme, ajoutée aux envois précédents, élève le produit de la souscription dans le diocèse de Cahors à 13,400 fr. Dans ce produit ne sont pas comprises les souscriptions adressées directement à divers journaux de Paris par plusieurs cantons, avant l'ouverture de la souscription au secrétariat de l'évêché.

THÉÂTRE DE CAHORS.

CAUSERIE THÉÂTRALE.

Dimanche soir, notre théâtre avait ouvert ses portes à la troupe dramatique de M. Hugues, récemment arrivée dans nos murs.

Le drame, car c'en était un, a réussi complètement, grâce à la façon distinguée avec laquelle il a été rendu. Nous avouons franchement que nous étions loin d'espérer un ensemble aussi satisfaisant et des artistes aussi complets.

MM. Vincent, Richard, Pédre et MM. Fillod ont montré de remarquables qualités dans l'interprétation de leurs personnages. A la fin de la pièce, le public, qui ne s'attendait pas à un semblable succès, a fait aux artistes une véritable ovation.

Si M. Hugues, directeur, est aussi intelligent qu'il s'est montré comédien consommé dans le rôle de Théodore Blondeau, il composera, sans perdre de temps, un orchestre et nous servira, de préférence au drame, quelques-unes de ces fines comédies que le public voit avec bonheur et accueille avec enthousiasme. Du reste, l'heureuse composition du spectacle de demain, jeudi, prouve suffisamment que M. Hugues s'y entend. Puisse-t-il être plus heureux que ses prédécesseurs!

Ici se place tout naturellement une observation d'un genre peut-être un peu délicat, mais que nous faisons sans aucune espèce d'arrière pensée et que nous sommes tout prêt à retirer, si cela paraît outrepasser notre droit. Et puis, nous éprouvons une certaine satisfaction à dire la vérité, dût-elle ne profiter à personne. Or, la vérité est, que si l'on veut des artistes convenables, il faut que la question d'argent soit d'abord résolue. Il reste démontré pour tout le monde, que notre théâtre ne peut se maintenir, sans subvention; le prix des places et le nombre des spectateurs n'étant pas en rapport avec les appointements exigés par les artistes de quelque valeur. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner beaucoup du prodigieux état de langueur dans lequel notre scène est tombée. Le plus grand obstacle à sa prospérité, à son existence même, vient de ce que, à Cahors, aucune subvention n'est accordée aux directeurs.

Pourquoi ne pas suivre la marche des localités qui nous environnent? Montauban, Agen, Périgueux et bien d'autres moins importantes, subventionnent leurs théâtres. Notre vieille cité doit avoir, ce nous semble, la prétention de ne le céder en rien aux villes que nous venons de nommer et nos braves cadurciens ont, à coup sûr, autant que pas une population environnante, le goût des arts.

Votons donc à nos directeurs de quoi payer des artistes supportables et de quoi monter des pièces assez variées et assez décentes pour ne pas alarmer l'excellent goût de nos charmantes et gracieuses compatriotes. Subventionnons notre théâtre et nous verrons les bons directeurs accourir. Tout le monde y gagnera : l'art, les artistes, le public.

Armand MAILLARD.

Demain jeudi : Les Femmes Terribles, comédie en 3 actes. — Prière à sainte Catherine, romance chantée par Mlle Desirée. — La Rue de la Lune, vaudeville en un acte.

Voici quelques réflexions empruntées à un excellent article de M. Barral, fondateur et directeur du Journal de l'Agriculture :

« Il nous paraît incontestable, dit-il, que les pains de 500 grammes et de 1 kilogramme doivent être pesés tout aussi bien que ceux de 2 kilogrammes. Le poids doit être donné pour toute espèce de pain, quelle qu'en soit la forme. Le boulanger peut demander 53 ou 55, ou même 60 centimes; mais il doit donner le poids.

« Le boulanger vole quand, pour un pain qu'il fournit lui-même, pour un pain d'un kilogramme et qu'il fait payer plus ou moins cher, suivant sa forme, il ne livre que 800 à 900 grammes. Or, c'est là le fait habituel de la boulangerie. On nous déclare, si l'on veut, ennemi de la liberté parce que nous ne voulons pas de cet abus; nous n'en continuerons pas moins notre propagande en faveur du poids loyal et de l'abolition de tous les privilèges. »

ADJUDICATION

Le 16 Décembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des ouvrages et fournitures de matériaux à faire pour l'Entretien des Routes Impériales du Lot, pendant les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Les Travaux dont il s'agit forment onze lots. (Voir le Journal du Lot du 20 novembre 1867.)

NOTA. — Chaque lot sera soumissionné et adjugé séparément.

Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.
8 décembre Récès (Louis), rue des Augustins.
10 — Lassaque (Marie), cul-de-sac Catone.

Décès.
7 — Burgalière (Jean-Pierre-Emanuel), propriétaire, 78 ans, à Linas.
9 — Palame (Antoine), cultivateur, 38 ans, rue Donzelle.
10 — Buffant (Anne-Noémie), 2 ans, rue St-James.
10 — Lapeit (Marie-Adelaide), 4 mois, rue Ste-Ursule.
10 — Miquel (Antoinette), 69 ans, rue Brives.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 décembre 1867.
13 versements dont 4 nouveaux 2,694 81 »
6 remboursements dont 1 pour solde 964 58 »
Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier émet :
Des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 remboursables par voie de tirage au sort ;
Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;
Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

LES MÉDECINS de la faculté de Paris prescrivent chaque jour, avec le plus grand succès, les DRAGÉES DE SAVONULE LEBEL, au baume de copahu, pour la guérison en quelques jours des maladies les plus invétérées. Ces dragées sont infiniment supérieures à toutes capsules ou injections (ces dernières offrent parfois les plus grands dangers). Prix, 4 fr. en boîte. — Consultations, affranchir, 14, rue de l'échiquier, Paris.

AFFECTIONS DE POITRINE,

Les expériences comparatives faites dans hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les pharmacies.

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

A l'usage des gens du monde :
1^o Traité des maladies des voies urinaires de l'homme, 12^e édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.
2^o Traité d'épuisement prématuré, 4^e édition, 650 pages.
3^o Traité des maladies des femmes, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.

Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOSAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

Tout détenteur de rente, d'actions ou d'obligations, a besoin d'être renseigné sur la cause et la portée des mouvements de bourse. Il faut en outre, qu'il soit au courant des incidents spéciaux intéressant les valeurs. Pour le prix modique de 8 fr. par an, le Journal financier fournit chaque dimanche, à ses abonnés, tous ces renseignements, y compris les listes officielles des tirages. Il publie, en outre, une revue politique de la semaine et une revue commerciale et agricole. On s'abonne en envoyant 8 fr. pour l'année, ou 4 fr. pour six mois, en mandat ou timbres-poste, à M. ROUSSET, rédacteur en chef du Journal financier, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Les créanciers de la faillite Lagarde père et fils, sont invités à se rendre le 13 décembre courant, à deux heures précises du soir, au Palais-de-Justice de Figeac, à l'effet d'entendre le rapport du syndic sur la situation de la faillite, ainsi que sur les propositions des faillits.

Etude de M^e PRAX, avoué à Aurillac.
Le tribunal correctionnel d'Aurillac a déclaré par jugement du 2 mars 1867, Jean Courdié et Antoine Séguinhes, coupables de diffamation, et les a condamnés chacun à 25 fr. d'amende et aux dépens.
(Extrait du Memorial de Figeac, du 3 décembre.)

Etude de M^e E. VIVAL, avoué à Figeac.
Le vendredi 27 décembre, au tribunal de Figeac, aura lieu l'adjudication des immeubles des époux Galié. Mise à prix : 1^{er} lot 100 fr., 2^e lot 20 fr.
(Extrait de l'Echo du Quercy, du 7 décembre.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Les Maires des communes ci-dessous désignées, donnent avis que les plans parcellaires des terrains à occuper :
1^o Par le chemin vicinal ordinaire de 1^{re} classe, n^o 20, à la fontaine de Miers ; 2^o Id. de 2^e classe, n^o 5, de Lamothe-Cassel à Soulomès ; 3^o Id. de 2^e classe n^o 1, de Floirac à Vayrac ; 4^o Id. de 2^e classe, n^o 2, de Lamothe-Cassel à Soulomès, sont déposés dans les communes de Miers, Labastide-Murat, Vayrac et Soulomès, à partir du 5 décembre, et qu'ils resteront déposés 8 jours au secrétariat de ces mairies, où les intéressés pourront en prendre connaissance.
(Extrait du Gourdonnais, 5 décembre.)

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.
Rédacteur en chef : AUGUSTE VITU
Bureaux : 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris
ABONNEMENT D'UN AN
54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.
Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

AVIS. — M. MONSOU, filateur à Cahors, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Draps et Nouveautés pour la saison d'hiver. Ces Marchandises provenant de la fabrication de M. TRUBERT, son gendre, manufacturier, à Louviers (Eure), seront livrées au prix de fabrique. Les Magasins sont situés près le pont Louis-Philippe.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE
Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGE
Purgatif aussi sûr qu'agréable
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après les repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES : Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — Souillac, Planacassagne ; Labastide-Murat, Doumer.

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO
ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.
M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.
Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.
SERVICE DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

POSTE AUX CHEVAUX
M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



A VENDRE D'OCCASION DEUX PETITES VOITURES A QUATRE ROUES
dont une essieux à patente, et son harnais, une paire harnais de timons, garniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois ; un Bréack neuf, harnais fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

QUESTION DU POT-AU-FEU
Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL DE FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Ognon.
LES PASTILLES-ROZIERE pour le pot-au-feu
sont les seules faites avec l'extrait d'Ognon brûlé et les seules récompensées d'un médaille à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature Rozière et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ECONOMES
La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.
AVIS IMPORTANT.
Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

LE MEILLEUR FERRUGINEUX
Ce sont les PASTILLES DE SCHAEDELIN au Phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc. ; elles remplacent, avec le plus grand succès, l'huile de foie de morue, si désagréable, et conviennent aux personnes délicates.
Chez SCHAEDELIN, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris.
Prix : la boîte, 1 fr. 50 ; par la poste, 1 fr. 70.

Guérison RADICALE des Hernies
ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir.)

Découverte! Essai gratuit franco
— Par le système DARUTY, on peut très-facilement se débarrasser de toutes les affections des voies respiratoires, telles que Asthmes, oppressions, étouffements, rhumes, catarrhes. On est sûr du succès, qu'on envoie un échantillon gratuitement et franco. — S'adresser, franco à Bordeaux, à M. Descamps, 49, rue de Landiras.

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE UN ÉTUDE D'AVOUE
Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot).
S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

La Ouate ANTI-RHUMATISMALE
du D^r Pattison
soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte et Rhumatismes de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, et maux de gorge. En rouleaux à 2 fr. et à 1 fr.
Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

LA RÉGLISSE SANGUINEDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
A Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

A LOUER 1^o UN APPARTEMENT AU 2^e ÉTAGE 2^o UN MAGASIN
rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU
POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières.
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBONNAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Gourdon, LAFON-BESSIERE. Dh. ; à Gourdon, CAMBONNAT.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU